

L'honorable M. BOSTOCK: Qu'il me soit permis de me joindre à mon honorable ami, le leader de cette Chambre, pour déplorer la perte des trois honorables membres dont il vient de parler. Sir Melvin Jones était bien connu dans l'Ouest par le rôle politique éminent qu'il y avait tenu. Il passait, de plus, d'un bout à l'autre du pays, pour une grande autorité dans le commerce dont il s'occupait depuis sa jeunesse. On lui devait le développement de la maison qu'il dirigeait, devenue grâce à lui l'une des institutions les plus considérables du Canada et dont il avait su étendre le rayon d'action jusqu'aux Etats-Unis. Le sénateur Melvin Jones jouissait du respect de tous ceux à qui il avait été donné de l'approcher. Partout on se plaignait à reconnaître, en même temps que ses talents d'hommes d'affaires, sa foi sans bornes dans les ressources et l'avenir du Canada. Cette Chambre et le pays tout entier sentiront vivement sa disparition.

Tous les membres de cette Chambre connaissaient depuis de longues années le sénateur Baird. C'est avec grandement de regret qu'à la dernière session nous avions appris que la maladie l'empêcherait de venir prendre part à nos travaux. Il avait longtemps été mêlé à la vie publique, et connaissait à merveille les intérêts, tant particuliers que généraux, du pays tout entier. C'est la réputation qu'il avait jusqu'en Colombie-Anglaise. Aimé de tous ceux qui le connaissaient, il avait la réputation méritée d'un homme ayant tout dévoué au progrès de son pays.

Avec le regretté sénateur Corby, disparaît une figure infiniment aimable, un homme (ainsi que le disait il y a un instant mon honorable ami) entre tous et de tous apprécié. Il avait le don de se faire partout des amis. Fort attaché à ses opinions, il savait les soutenir de façon qu'on n'en pût jamais suspecter la sincérité, non plus que son dévouement extrême au pays et sa détermination de lutter pour les idées qu'il croyait justes. Il aura tenu dans la vie publique de l'Ontario et du Canada une place éminente.

Je me joins à mon honorable ami pour exprimer au nom de cette Chambre le regret que nous ressentons tous de la mort de nos trois collègues, et en même temps assurer leurs familles de notre sympathie la plus vive.

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL: Honorables messieurs, je ne crois pas qu'il y ait personne en cette Chambre qui ait connu aussi longtemps et aussi intimement

que moi notre regretté collègue le sénateur Corby. Je le connaissais depuis l'enfance, j'avais suivi sa carrière durant de longues années, dans les affaires, la vie sociale, la vie publique, et je puis dire sans crainte...

LE CI-DEVANT GREFFIER DU SENAT

L'honorable M. BOSTOCK: Avant qu'on passe à l'ordre du jour, je voudrais, avec la permission du Sénat, formuler quelques observations au sujet de la mise à la retraite de notre ci-devant greffier.

L'honorable sir JAMES LOUGHEED: Mon honorable collègue consentirait-il à remettre ses observations à demain?

L'honorable M. BOSTOCK: Certainement.

Le Sénat s'ajourne à demain, à trois heures de l'après-midi.

SÉNAT.

Séance du mercredi, 25 avril 1917.

La séance s'ouvre à trois heures p.m.

Prière et affaires courantes.

DIVORCE GAULT.

PETITIONS RETIREES.

L'honorable W. B. ROSS présente le cinquième rapport du comité des divorces, qui est ainsi conçu:

Relativement à la pétition de Marguerite Claire Gault, de la cité de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Andrew Hamilton Gault, de ladite cité,

L'avocat de la pétitionnaire ayant demandé au comité la permission de retirer sa pétition, votre comité recommande de le lui permettre.

Le tout respectueusement soumis.

Ainsi que le sixième rapport du même comité qui, se lit comme suit:

Relativement à la pétition de Andrew Hamilton Gault, de la cité de Montréal, Québec, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Marguerite Claire Gault, de ladite cité,

L'avocat du pétitionnaire ayant demandé au comité la permission de retirer ladite pétition, votre comité recommande d'accéder à sa demande.

Le tout respectueusement soumis.

Avec la permission de la Chambre, je propose l'adoption des dits rapports.

La motion est adoptée.